



5 amendes pour stationnement très gênant.

Par **gadel thibaut**, le **31/03/2017** à **21:34**

Bonjour,

J'explique ma situation, je viens de recevoir 4 amendes pour stationnement très gênant hier car ma femme était garée sur un trottoir (où je précise elle se gare avec d'innombrables autres voitures depuis 2 mois).

Une autre amende vient d'arriver ce matin et je crains en recevoir d'autres d'ici quelques jours...

Le verbalisateur est toujours la même personne et n'a laissé aucun avis de passage sinon elle ne se serait plus garée sur ce trottoir.

Les dates d'infractions sont: 08/03;13/03;15/03;16/03;17/03 toujours même endroit sur Nancy.

et la date de contravention reste la même pour toutes c'est à dire le 28/03/2017

Il n'y a eu qu'une seule demande d'enlèvement du véhicule (non fait).

Voilà pour les renseignements.

Y a-t-il un recours possible? (je ne nie pas son mauvais stationnement mais le manque d'informations)

Est-il possible d'échelonner les amendes?

J'avoue être ne pas savoir quoi faire et l'addition est très lourde.

Merci beaucoup de vos réponses. Cordialement

Par **gadel thibaut**, le **01/04/2017** à **14:24**

une de plus aujourd'hui...

Par **youris**, le **01/04/2017** à **15:10**

bonjour,

les agents qui verbalisent ne mettent plus d'avis sur le pare-brise.

si le véhicule a bougé entre chaque contravention, je pense que chaque contravention est justifiée.

à confirmer par d'autres intervenants.

il n'y a pas de manque d'informations puisque le stationnement sur trottoir est interdit par le code de la route.

salutations

Par **gaudel thibaut**, le **02/04/2017** à **22:02**

Même si on voit une délimitation entre le trottoir et le chemin où passe les passants?

Par **Karfa Mohamed**, le **28/05/2017** à **13:00**

Bonjour,

suite à un arrêt urgent sur le trottoir, suite à une panne de mon véhicule (opérateur très élevé , le voyant m'indiquant stop). Ce fut un jour de marché, où il y avait énormément de véhicule stationnés. La seule place que j'ai pu trouver, dans l'urgent, pour ne pas gêner le passage, était le trottoir. Cela n'a duré que 10 min. Quelques jours après j'ai reçu un avis de contravention.

Je ne conteste pas le fait de recevoir une amende aussi élevée.

Je viens donc vers vous pour baisser le montant de cette amende.

Salutations.